

Chaumont, le 27 novembre 2019.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Manifestation Gilets jaunes

Une manifestation organisée par un collectif de « Gilets jaunes » a été régulièrement déclarée en préfecture pour l'après-midi du samedi 30 novembre 2019, à Chaumont.

Comme il est d'usage, pour toute manifestation déclarée, elle a fait l'objet de réunions entre les organisateurs, les services de la ville et les services de l'État afin de fixer les conditions de son bon déroulement.

Cette manifestation débutera par un rassemblement à 13 h 30 devant la préfecture, puis le cortège empruntera le boulevard Barotte, le boulevard Voltaire, le boulevard Diderot, la rue André Blondel, la rue du 21ème RIC, la rue de Verdun, la rue Toupot de Beveaux, la rue Laloy et la rue Victoire de la Marne pour une dispersion devant la préfecture prévue vers 16 h.

Afin de prévenir tout risque d'incident, la Préfète de la Haute-Marne a pris un arrêté portant diverses mesures d'interdiction, comme il est courant à l'occasion de manifestations d'une certaine ampleur.

Ainsi, seront interdits à Chaumont, le samedi 30 novembre, de 8 h à 20 h :

- la détention, le transport, la distribution et l'achat de carburants à emporter en bidon ou autre récipient transportable ainsi que de tous produits inflammables ou chimiques ;
- la détention, le transport, l'achat et l'usage de pétards, feux d'artifice ou fumigènes sur la voie publique, à l'exception des personnes majeures titulaires du certificat de qualification F4-T2 niveau 1 ou 2 ;
- le port et le transport sans motif légitime d'armes, de munitions et d'objets pouvant constituer des armes au sens de l'article L. 132-75 du code pénal ;
- la détention et le transport de tout objet contondant sans motif légitime ;
- le transport sans motif légitime de matériaux combustibles (pneus, poutres, paille, bois, palettes...)
- la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique en dehors des lieux spécialement réservés à cet effet .

La préfète rappelle que la participation à une manifestation publique est un droit fondamental, mais n'exonère pas les organisateurs et les participants de leurs responsabilités juridiques en cas de troubles ou de dommages causés aux biens et aux personnes.

Les forces de l'ordre seront présentes tout au long de cette manifestation afin de garantir la sécurité de tous et de préserver la liberté d'aller et venir de chacun, la tranquillité et l'ordre public, fondement du pacte républicain.

Contact presse :

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55